
Adresse de la société populaire de Brion-du-Gard, qui fait part de son esprit public et demande la prorogation des pouvoirs du représentant Borie, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Brion-du-Gard, qui fait part de son esprit public et demande la prorogation des pouvoirs du représentant Borie, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 656;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14820_t1_0656_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Consolidez d'une main hardie la liberté de la République et ne craignez pas les assassins. Le peuple français est debout, il compte dans son sein des millions de Geoffroy ».

GOUPIL (*présid.*), BARRÉ, DAGUEY, HAMARD [et une signature illisible].

26

La société populaire de Brion-du-Gard, district d'Alais, département du Gard, instruit la Convention que le monstre du fédéralisme est entièrement détruit dans toutes les communes du district d'Alais; que l'esprit public y est à la hauteur des circonstances; mais que cette régénération et les progrès rapides de la raison, de la philosophie et de la liberté sont dus principalement aux lumières, à la fermeté, à l'impartialité et à la sévérité des vertus républicaines qui caractérisent le représentant du peuple Borie.

Elle invite la Convention à proroger les pouvoirs de ce représentant.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public. (1).

[Brion-du-Gard, 17 flor. II] (2).

« Représentants,

Tous les monstres du fédéralisme et du fanatisme ont entièrement disparu du département du Gard. Cette contrée est véritablement à la hauteur des circonstances. Amour ardent pour la République, haine implacable aux tyrans, dévouement le plus entier à la Montagne, voilà le cri de ralliement dans toutes les communes. Mais qui a beaucoup contribué à éclairer l'esprit public? Qui a beaucoup contribué à découvrir les conspirateurs, à faire punir les traîtres et déjouer leurs complots liberticides? Qui a fait entendre le langage de la vérité, de la justice, et de la probité? C'est Borie, ce digne représentant que vous avez délégué dans notre département. L'impartialité, l'inflexibilité, la vertu en un mot, voilà le caractère de ce législateur; ce n'est point la flatterie qui nous dicte ce langage; des républicains sauraient vous dire qu'il n'est point digne de sa mission s'il avait mérité ce reproche; mais l'amour du bien public, mais le désir de voir la révolution s'avancer à pas de géant, nous suggèrent ces sentiments.

Nous nous joignons donc à tant d'autres Sociétés populaires, qui vous demandent que les pouvoirs de ce représentant soient prorogés, et vous expriment le même vœu que nous. Rendez vous à leurs justes sollicitations, et vous verrez tous les cœurs animés par sa présence, prendre encore un nouvel élan, et vous ne consulterez que l'intérêt général et tous les Républicains du Midy seront transportés de joie. Nous finissons, nous ne voulons point interrompre vos travaux, nous vous dirons seulement que nous allons nous livrer à l'allégresse que nous inspirent les défaites des tyrans, célé-

brer nos victoires et le triomphe de la République ».

J. DUMAS (*présid.*), VIDAL (*secrét.*), MARTIN fils (*secrét.*) [et une signature illisible].

27

La société populaire de Bedous, département des Basses-Pyrénées, exprime à la Convention son indignation sur les factions scélérates qui ont osé tenter d'anéantir la liberté, et demande la punition de tous les factieux.

Elle annonce qu'elle possède dans son sein la 2^e compagnie des canoniers de Paris, qui contribue beaucoup à élever parmi ses concitoyens l'esprit public à la hauteur des circonstances, en propageant les véritables principes de la morale et de la philosophie. Ces braves républicains viennent de faire don à la patrie de leur supplément de pain.

Enfin, cette société invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bedous, s.d.] (2).

« Citoyens législateurs,

Les cris d'indignations de tous les bons républicains ont retenti dans nos montagnes. Quoy! une faction scélérate et audacieuse à eut la témérité de vouloir anéantir la liberté et s'élever sur ses débris, et lorsque les hordes étrangères qui nous environnent n'ont eut d'autres succès que de nous forcer à nous réunir pour les exterminer, des intrigants, des ambitieux ont osé tenter de détruire cette union? Législateurs, la mer absorbe, où vomit sur ses rivages tout ce qui lui est étranger; et vous, écrasés de la massue nationale, où purgés le territoire de la République des traîtres qui cherchent à la détruire.

Nos ennemis ont cru que pour nous vaincre, il falloit nous vaincre à Paris, cette dernière conspiration est lavede leurs foiblesse, elle à été déjouée, c'est une grande victoire que vous avez remporté sur eux, elle nous présage celle que remporteront nos armées qui font les plus grands sacrifices, nous avons dans notre sein une seconde compagnie de canoniers de Paris qui vient de faire présent à la patrie de son supplément de pain, ces braves républicains ne cessent de propager les principes sacrés de la morale et de la philosophie, ils n'ont pas peu contribués à mettre le peuple à la hauteur des circonstances, avec de tels défenseurs, la République triomphera de tous ces ennemis.

Poursuivés, législateurs, poursuivez votre glorieuse carrière, pour nous que la nature à éloigné du centre des discussions, et placé sur l'extrême frontières en face du tiran espagnol, nous avons vaincu le fanatisme par la raison, et nous vaincrons nos ennemis extérieurs par les armes des républicains ».

CAMPAGNE (*présid.*), JUNIUS, GUICHARD (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIX, 329. J. Lois, n° 626; B⁴ⁿ, 4 mess.

(2) D III 344, doss. Borie.

(1) P.V., XXXIX, 320. B⁴ⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t); J. Lois, n° 626.

(2) C 306, pl. 1165, p. 15.